

Pendant la traversée de la zone d'intervention, il faut :

- conserver une vitesse modérée jusqu'à la sortie du chantier et rester concentré afin de pouvoir anticiper tout danger ;
- garder impérativement une distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède ;
- être particulièrement vigilant en cas d'intempéries (pluie, neige, brouillard...).

BIEN ANTICIPER LES ÉVÉNEMENTS !

- Écouter les radios d'informations trafic **107.7 FM** sur l'autoroute.
- S'informer par la presse et les radios locales sur l'emplacement des chantiers en cours et sur les consignes de sécurité à respecter.
- Être attentif aux messages diffusés sur les panneaux lumineux placés au-dessus des voies.

**ATTENTION !
REDOUBLEZ
DE VIGILANCE
LA NUIT AUX
ABORDS DES
CHANTIERS.
VOTRE CHAMP
VISUEL
ET VOTRE
ATTENTION
DIMINuent
EN RAISON
DE LA FATIGUE
ET DE
L'OBSCURITÉ.**



En savoir plus ?

www.securite-routiere.gouv.fr



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Place des Degrés – Tour Pascal B – 92055 LA DÉFENSE CEDEX

QUELLE CONDUITE AUX ABORDS DES CHANTIERS ?



Délégation à la sécurité et à la circulation routières - LOWE STRATEUS - RCS PARIS B 502 111 732 - DÉCEMBRE 2009 - DEP200915

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**



Derrière chaque chantier, il y a quelqu'un qui travaille. Respecter les règles, c'est respecter sa vie.

Travailler aux abords des routes ou au cœur de la circulation n'est pas sans risque. Les accidents y sont nombreux. Dépassement de la vitesse autorisée, non respect des règles de sécurité... causent chaque année plusieurs accidents qui, dans certains cas, s'avèrent mortels. En 2008, 13 personnes travaillant aux abords des chantiers routiers ont été blessées et 1 agent d'exploitation a perdu la vie.

DES RISQUES RÉELS

Un chantier ou une intervention d'urgence génère nécessairement des perturbations

des conditions de circulation telles que la suppression de la bande d'arrêt d'urgence, la réduction du nombre de voies impliquant des ralentissements ou encore la déviation de la circulation...

Ainsi, un simple manque de vigilance de la part du conducteur peut s'avérer dangereux

pour lui-même et pour les tiers (heurt d'un obstacle, perte de contrôle...) mais aussi pour l'agent d'exploitation (accident corporel pouvant entraîner des conséquences dramatiques).

ON ESTIME QUE :

- **44 % DES CONDUCTEURS DÉPASSENT DE PLUS DE 20KM/H LES LIMITATIONS DE VITESSE AUTORISÉE AUX ABORDS DES CHANTIERS.**
- **20 % NE RESPECTENT PAS LES DISTANCES DE SÉCURITÉ.**



QUELLE CONDUITE FAUT-IL ADOPTER ?

À l'approche de la zone balisée, il est essentiel de :

- respecter les consignes de sécurité délivrées par les panneaux de signalisation positionnés sur la route ;
- réduire sa vitesse pour anticiper les obstacles et le danger ;
- redoubler de vigilance si un gyrophare ou des feux clignotent ;
- ralentir ou changer de voie sans attendre le dernier moment.



Travaux :
prudence



Annonce de
signaux lumineux
régulant la circulation



Chaussée
rétrécie



Annonce de
la réduction du
nombre de voies

LES RISQUES D'ACCIDENT SONT PLUS ÉLEVÉS POUR LES AGENTS D'EXPLOITATION LORS DE L'INSTALLATION DU BALISAGE D'UN CHANTIER OU D'UNE INTERVENTION D'URGENCE SUR UN INCIDENT, CAR ILS SONT DIRECTEMENT EXPOSÉS À LA CIRCULATION.



Zone d'intervention balisée